

DELIBERATION DU 16-mars-23

CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2022

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de André BOIS
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2022
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2021	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESTES A REALISER 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	437.50 €		0.00 €	Dépenses 0.00 €	0.00 €	437.50 €
FONCT	694.61 €	0.00 €	3 813.00 €	Recettes 0.00 €		4 507.61 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2022	4 507.61 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		0.00 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		4 507.61 €
Total affecté au c/ 1068 :		0.00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2022	0.00 €
Déficit à reporter (ligne 002)		

Fait à Nances
Le 21-mars-23

Délibéré par Le conseil communautaire
Le 16-mars-23



Nombre de membres en exercice :	28
Présents :	20
Suffrages exprimés dont 7 pouvoirs:	27
Abs :	0
Pour :	27
Contre :	0
Date de la convocation :	10-mars-23

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 21/03/2023